

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 720 rapportant l'arrêté n° 276 du 27 avril 1941 en ce qui concerne Oubadi Hassen et la décision n° 307 du 9 juin 1911 ordonnant l'internement spécial du nommé Younis Nour.

n° 720

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 octobre 1941

Numéro JO
n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro
31 octobre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 nulle applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 10 septembre 1910 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique, ensemble les actes modificatifs : Vu l'arrêté n° 270 du 27 avril 1941 ordonnant des mesures d'internement spécial : Vu la décision n° 397 du 9 juin 1941 ordonnant l'internement spécial à Obock du Somali Aberawal Younis Nour,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapporté, en ce qui concerne Oubadi Hassen, l'arrêté n° 276 susvisé.

Art. 2

— Est rapportée la décision n° 397 susvisée ordonnant l'internement spécial de Younis-Nour.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.